



## MINISTERE DE LA JUSTICE

### COMMUNIQUE SUR L'AFFAIRE ARFA HOUCINE

Suite aux affirmations et déclarations effectuées par M. ARFA *Houcine*, le Ministère de la Justice tient à démentir vigoureusement l'ensemble de ces allégations mensongères et dénigrantes faites à l'endroit du Gouvernement *malagasy*, de l'État *malagasy* et qui constituent des atteintes aux Institutions de la République.

Nous nous étonnons du crédit accordé par les médias français à M. ARFA *Houcine* ainsi qu'à ses déclarations eu égard à son passé criminel très lourd. D'ailleurs, en relayant les allégations de ce fugitif, ces médias français n'ont pas su faire preuve de professionnalisme en recoupant la véracité des allégations et en essayant de joindre les personnes directement citées par M. ARFA *Houcine*. Si une personnalité publique française avait été citée, il est impensable que cette histoire ait été publiée en l'état.

Nous tenons à préciser que ces propos tenus par M. ARFA *Houcine* ne visent qu'à ternir l'image de la justice et de l'État *malagasy* sur la scène internationale à la suite de sa condamnation à trois ans d'emprisonnement et du mandat d'arrêt international lancé à son encontre par Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice après son évasion.

Ces agissements ne visent qu'à déstabiliser et à discréditer le Gouvernement *malagasy* aux yeux de l'opinion publique. En effet, il ressort des propos de M. ARFA *Houcine* des incohérences par rapport aux circonstances de l'affaire altérant la véracité de ses affirmations.

Le Gouvernement œuvre pour le renforcement de l'État de Droit et la promotion de l'indépendance de la Justice à travers le Ministère de la Justice. L'affaire « Arfa Houcine » démontre cette forte volonté de l'État *malagasy* de soumettre tous les citoyens aux lois en vigueur ainsi que les ressortissants étrangers de passage sur la Grande Ile. M. ARFA *Houcine* a commis des infractions sur le territoire de la République Malagasy et il doit en répondre, d'où sa condamnation à une peine de prison.

M. ARFA *Houcine* a été arrêté pour tentative d'extorsion de fonds, escroquerie et usurpation de titre et de fonction. Son transfert de *Tsiafahy* à *Antanimora* a été décidé pour des raisons de santé à la suite de ses tentatives de suicide. Par rapport à ses sorties en hôpital public, le Ministère de la Justice n'a donné son aval qu'à une seule demande de sortie datée du 14 décembre 2017. Toutefois, cette autorisation a été abusivement exploitée pour d'autres sorties ultérieures aboutissant à son évasion le 28 décembre 2017.

Dès son évasion, le Ministère de la Justice a pris ses responsabilités en diligentant une enquête et en menant des investigations dans le dessein d'identifier et d'appréhender les complices du

fugitif. Trois personnes ont été arrêtées depuis et placées sous mandat de dépôt. Le lancement du mandat d'arrêt international à son encontre concrétise cette volonté de l'État de ne pas laisser ce fugitif en toute liberté malgré les infractions qu'il a commises. Nous nous attelons à accélérer la mise en œuvre de la coopération judiciaire avec la France pour que justice soit rendue.

Le Ministère de la Justice appelle au bon sens et à la clairvoyance de tout un chacun. Les affirmations de ce fugitif ne devront pas anéantir les efforts jusqu'ici effectués pour redorer le blason de la justice et mettre en place une justice digne de confiance, respectée et respectable. Cette affaire sera l'occasion pour montrer au public que la justice *malagasy* mérite la confiance de ses citoyens et chaque acteur de la justice devra montrer l'exemple en faisant preuve d'indépendance, d'impartialité et en respectant les règles éthiques et déontologiques.

Cette affaire est certainement l'occasion pour certaines personnes d'accomplir leurs desseins politiques et pour d'autres de rechercher une gloire personnelle au gré de la justice malagasy et du Ministère. Chacun devra faire preuve de sagesse et de recul dans l'analyse de cette affaire.

Enfin, nous ne pouvons rester insensible à ces accusations gratuites et à ce titre, une plainte pour diffamation sera déposée auprès des instances juridictionnelles compétentes.

Antananarivo, le 20 janvier 2018.

**Le Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice**



**RASOLO Elise Alexandrine**